

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL – SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

Le vendredi 23 février 2024 à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LACROPTE, dûment convoqués le 20 février 2024, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Mme FAURE Claudine, Maire.

### Présents :

C. FAURE , G.BASHFORD, F. RAMINE, , M.J LANCE, T. DUFRAIX , F.LADEUIL , C. LANDREVIE, R. LESTANG, D. PRIVAT- A. MONTAURIOL, S. VIDOTTO.

Absents et excusés : M. CHEVREUX (procuration à F. LADEUIL), JM. CHINOUILH (procuration à T. DUFRAIX), I. FAURE (procuration à MJ LANCE), JL BERNARD (procuration à G.BASHFORD)

Présents : 12

Absents : 3

Quorum atteint

La séance est ouverte à 18 heures 40, Rémy LESTANG a été élu secrétaire de séance.

\* \* \* \* \*

### ORDRE DU JOUR

- 1/ Orientations budgétaires
- 2/ Aménagement du bourg suite au schéma cyclable
- 3/ Etude de mise en place d'un lotissement
- 4/ Plan communal de sauvegarde
- 5/ SPLA : augmentation du capital
- 6/ Définition ZAEnR
- 7/ Restitution du rapport de l'étude des eaux pluviales par le Grand Périgueux
- 8/ SMD3 : résultat de l'enquête
- 9/ Fixation du prix du loyer Maison Heris
- 10/Procédure expropriation abandon manifeste bien sans maître
- 11/Questions diverses

\* \* \* \* \*

### 1/ Orientations budgétaires

Mme le Maire fait état des dossiers en cours et présentent les projets à venir.

### 2/ Aménagement du bourg suite au schéma cyclable

Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport rendu par M. KREMER concernant un projet en faveur des piétons et des cyclistes. Les véhicules auront l'interdiction de stationner sur les passages piétons dans le bourg afin de faciliter le passage de ces derniers. Il est proposé de limiter la vitesse dans le bourg à 20 km/h sur deux zones et limiter la vitesse à 50 km/h sur toutes les voies communales et chemins ruraux.

Après concertation, le conseil délibère favorablement sur ce projet ainsi que la mise en place des limitations de vitesse.

### **3/ Etude de mise en place d'un lotissement**

La société SPLA devenant un organisme du Grand Périgueux, Mme le Maire propose que cette instance prenne en charge le projet d'un lotissement sur l'ancien terrain de football.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité.

### **4/ Plan communal de sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde est un dispositif permettant de planifier la gestion de crise au sein d'une commune. Il permet de définir les modes d'action avec les services de gestion de crise. Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, est favorable à cette action et s'engage à présenter ce document.

### **5/ SPLA : augmentation du capital**

Mme le Maire donne lecture de la délibération concernant l'augmentation du capital de la SPLA. Après concertation, le conseil municipal renonce à souscrire à cette augmentation et nomme M. Guy BASHFORD pour voter en ce sens lors des assemblées générales de transmission.

### **6/ Définition ZAEnR**

Chaque commune doit définir des zones d'implantation d'énergies renouvelables sur les biens communaux. Après concertation, le conseil délibère sur le choix de tous les bâtiments communaux y compris le bâtiment situé dans le bourg destiné au projet d'un futur commerce sauf l'église.

### **7/ Restitution du rapport de l'étude des eaux pluviales par le Grand Périgueux**

Suite à la réunion qui s'est tenue en mairie le 19 décembre 2023 relative aux gros problèmes d'eaux pluviales dans le bas du bourg, un compte-rendu a été transmis en mairie et le conseil municipal prend acte.

### **8/ SMD3 : résultat de l'enquête**

Suite à la demande du SMD3 pour recenser les foyers non détenteurs de la carte de redevance incitative, le conseil municipal prend acte.

### **9/ Fixation du prix du loyer Maison HERIS**

Le nouveau logement de la maison HERIS sera mis à la location dès que les travaux d'étanchéité de la terrasse seront faits. Le conseil municipal délibère sur le montant du loyer fixé à 800 € par mois.

### **10/ Procédure expropriation abandon manifeste bien sans maître**

La procédure relative au dossier d'abandon de bien manifeste pour la maison « PICARD », il est nécessaire de délibérer pour finaliser cette démarche et de lancer la procédure d'expropriation. Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

## **11/Questions diverses**

La municipalité envisage d'acheter une partie de parcelle située à proximité du bâtiment de la future boulangerie. Avis favorable à l'unanimité des présents.

MAM : un seul agrément a été attribué aux deux personnes encadrant la MAM. Mais, après recherches, une seconde candidature est retenue donc l'ouverture est prévue normalement pour la rentrée de septembre 2024.

Le mur de soutènement du petit parking à gauche de la mairie s'éboule. Aussi, un cabinet d'expertise viendra constater les dégâts courant mars 2024.

Les dates des prochains marchés gourmands sont fixées les : 15 juin et 22 août 2024.

Marché sous la halle : le conseil municipal envisage de mettre en place un marché hebdomadaire sous la halle le samedi matin. Il faut donc faire appel aux commerçants ambulants.

Repas des aînés : il est fixé le dimanche 17 mars. Les élus s'organisent pour la préparation de ce repas.

Fauchage des routes : Didier Privat a présenté un devis pour un montant de 5964 € mais contacte d'autres entreprises.

L'entreprise LAGARDE et LARONZE intervient très prochainement pour une remise en état des chemins blancs (castine).

La séance est levée à 20 heures 30.